



Marché international du film court

3 > 8 février 2020

Règlement

Marché international du film court



Marché international du film court

Le marché international du film court de Clermont-Ferrand est organisé par l'association Sauve qui peut le court métrage (ci-après désignée "SQP") parallèlement au festival du court métrage de Clermont-Ferrand et a pour mission de favoriser l'activité économique et les rencontres professionnelles dans le domaine du court métrage. C'est un espace d'accueil, de promotion et de mise en relation unique au monde.

1. PARTICIPATION

Le référencement des films au marché international du film court est gratuit et non compétitif. Tous les films inscrits aux compétitions nationale et internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand, retenus ou non pour les compétitions officielles, seront référencés dans le catalogue numérique du marché international du film court.

2. CONDITIONS

Le référencement au marché international du film court est accessible uniquement aux films inscrits aux compétitions nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

3. OPTION VIDÉOTHÈQUE

L'option vidéothèque permettra aux professionnels présents (programmeurs de festivals, distributeurs, acheteurs télévision & VOD, etc.) de visionner le film inscrit au marché international du film court, puis à travers son extension en ligne jusqu'au 30 juin 2020.

3.1 INSCRIPTION

L'inscription à la vidéothèque du marché international du film court est gratuite et optionnelle et se fait via le site shortfilmdepot.com en cochant la case « **Option vidéothèque** » au moment de l'inscription à l'une des compétitions nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

Pour les films retenus en compétition nationale, internationale et labo, cette option est obligatoire.

3.2 SERVICES

- l'intégration du film à la vidéothèque du marché international du film court et son extension en ligne via un serveur sécurisé jusqu'au 30 juin 2020 (réservé aux professionnels présents munis d'un abonnement Accès Pro).
- un accès aux statistiques de consultation et aux coordonnées des professionnels ayant visionnés le film.
- une accréditation gratuite pour le(s) réalisateur(s) et producteur(s) du film.



3.3 COPIE DE VISIONNAGE

Par défaut, la copie de visionnage qui a été téléchargée sur la plateforme shortfilmdepot.com lors de votre inscription en compétition nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand sera utilisée.

3.4 NOUVELLE VERSION DE LA COPIE DE VISIONNAGE

Si vous souhaitez remplacer votre copie de visionnage par une nouvelle version (version finale, version sous-titrée en anglais, etc.), le téléchargement d'un nouveau fichier vidéo sur la fiche film shortfilmdepot.com (initialement utilisée pour inscrire votre film en Compétition Nationale ou Internationale du Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand) via le bouton « **Uploader une nouvelle version** » est possible jusqu'au **10 janvier 2020**.

3.6 ANNULATION

L'inscription à la vidéothèque du marché international du film court peut être annulée à tout moment en adressant une note à videolibrary@clermont-filmfest.org

4. ARCHIVAGE

Depuis son origine, SQP mène une mission de sauvegarde du patrimoine des courts métrages. À cet effet, elle conserve et archive toutes les œuvres soumises à la sélection. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

Vous autorisez SQP, à titre gratuit, à réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés dans son centre de documentation et ce, pour une durée de 10 ans, à compter de l'inscription du film sur shortfilmdepot.com, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

5. CONTESTATIONS ET CAS NON PRÉVUS

Le bureau de SQP ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au marché international du film court implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de SQP ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux français.



Contacts

COMPÉTITION NATIONALE

Stéphane Souillat / + 33 (0)4 73 14 73 23 / s.souillat@clermont-filmfest.org

COMPÉTITION INTERNATIONALE

Tim Redford / + 33 (0)4 73 14 73 21 / t.redford@clermont-filmfest.org

COMPÉTITION LABO

Calmin Borel / + 33 (0)4 73 14 73 32 / c.borel@clermont-filmfest.org

MARCHÉ INTERNATIONAL DU FILM COURT

Julien Westermann / + 33 (0)4 73 14 73 18 / j.westermann@clermont-filmfest.org



Association d'intérêt général loi 1901 - N° SIRET 323 874 040 000 21
La Jetée - 6 place Michel-de-L'Hospital
63058 Clermont-Ferrand Cedex 1